

“ L'édito du Maire,

Il est difficile voire délicat de concevoir un édito dans une période troublée comme celle générée par l'actuel conflit conduit par la Russie chez nos voisins ukrainiens. Chacun a son ressenti, son analyse, sa projection, sa comparaison à une période historique pas si éloignée que cela. N'étant ni expert en politique internationale comme en stratégie militaire, nous accompagnerons avec vous les actions de solidarité et ce qui peut, à notre modeste niveau, participer à faire taire le bruit des armes et neutraliser les catastrophes humaines qui en sont les conséquences.

Plusieurs sujets locaux méritent le partage et votre attention.

J'aborde en premier les disparitions de deux personnes qui, chacune à sa manière, ont été impliqués et acteurs de la Vie locale, Jean Pierre Tandin qui fut, au delà de sa carrière professionnelle, Elu municipal et Maire et à quelques jours d'intervalles de Joel Bony, agent communal des suites d'une longue maladie. Discret dans sa vie personnelle et sérieux dans son travail vous le connaissiez ou le croisez. La maladie a eu raison de lui alors qu'il avait encore de nombreuses années à travailler dans nos services municipaux.

Les travaux, le détail des principaux est développé dans cette publication. Nous sommes conscients de la gêne occasionnée et à venir pour les riverains comme pour vos déplacements du quotidien et de la convergence de plusieurs sur une même période. L'objectif est de maintenir et améliorer les équipements publics qui font la qualité de vie sur Esternay.

La sécurité des biens et des personnes avec la mise en service d'ici fin avril de la vidéosurveillance après de nombreuses péripéties et délais. L'entrée très prochaine en formation de notre policier municipal pour lui permettre d'avoir l'ensemble des prérogatives de sa mission.

Le développement de la communication dynamique en quasi instantané. Depuis plus de 2 ans nous utilisons Panneau pocket pour les alertes ou informations générales. Vous êtes peu nombreux à profiter de ce moyen simple d'information de la commune. L'exemple récent de la mise en place en quelques heures d'une collecte sur plusieurs jours pour le peuple ukrainien vous aurait permis de connaître, vous associer et partager rapidement.

Enfin, mais d'autres sujets auraient pu poursuivre ceux évoqués, un rappel, une supplique. Pour les chantiers comme pour l'ensemble de la commune, les règles du code de la route s'appliquent ainsi que le bon sens de chacun des usagers et, j'y reviens une fois encore, le respect des zones de circulation des piétons. Les trottoirs ne sont pas des zones de stationnement voire de mécanique automobile ou de stockage de véhicules non roulants. Préservons la sécurité de notre population, de nos jeunes.

Patrice Valentin, votre Maire.

”



LA MAIRIE
VOUS INFORME ET VOUS ALERTE
GRÂCE À PANNEAUPOCKET

- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | **100% ANONYME** | **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com



Elections
Présidentielles
2022
10 & 24 Avril

Les 10 et 24 avril prochain, votez !
Le vote est un droit et un devoir dans un espace démocratique comme l'est la France

Travaux



- La fin des travaux d'étanchéité du réseau d'assainissement approche. Tous les enduisages des routes seront terminés avant le 10 avril 2022. Pour information, courant 2022, la rénovation et la mise en conformité de la station d'épuration sera lancée. La station actuelle principalement implantée sur la parcelle 286 restera en fonctionnement jusqu'à démarrage du nouvel équipement.



- Les aires de jeux et de fitness ont été commandés ainsi que les plateformes de fixation. L'installation de ces modules aura lieu au printemps 2022. Une réflexion est en cours quant aux emplacements des équipements de fitness.



La canadienne de corde qui sera implantée à côté du skate park est arrivée. Il reste à engager la réalisation de plateforme.



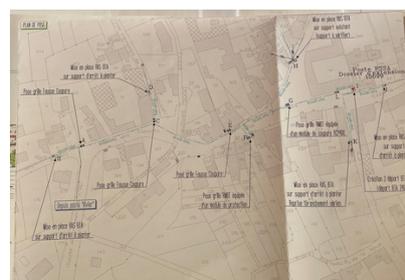
Ces aménagements permettront aux petits et aux grands de s'amuser et de profiter du plein air !

- Les travaux de réhabilitation du cœur de ville (place et rue Pasteur) débuteront après le 15 août. Ce choix a été pris pour que la brocante puisse avoir lieu dans les meilleures conditions.

Le planning se précise. Les travaux dureront environ 18 mois à compter de mi 2022. Bientôt le centre-ville aura un nouveau visage !



- Une obligation récente de renforcement électrique avec l'implantation d'un nouveau transformateur, face au croisement de la rue du château avec la rue des Essarts, près de la Place de Viviers, nous contraint à engager l'enfouissement de l'ensemble des réseaux (électricité, telecom, fibre, éclairage public) et va perturber une fois encore ce quartier.



Nous nous excusons pour la gêne occasionnée lors des travaux réalisés et les prochains à venir. Ces derniers permettent d'aménager et rénover notre territoire pour mieux y vivre.

- Le Conseil Départemental nous cède une partie du terrain en bas du gymnase le long de la fausse rivière. Cette opération va nous permettre de réfléchir et de développer un cheminement piéton depuis la rue Jean Jaurès vers le complexe sportif et le chemin de la buche
- Rénovation du campanile : C'est une des richesses architecturale de notre commune qui se retrouve dans les plans de la fin du XIXème siècle de nos archives. Une rénovation superficielle il y a plus de 50 ans et l'usure du temps contraignent aujourd'hui à engager une opération plus conséquente pour sécuriser sa structure et son devenir. Nous envisageons un financement participatif.





Avant d'engager des travaux chez vous, il faut vérifier les modalités administratives et les autorisations nécessaires. Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire.

Un point urbanisme - Le saviez-vous ?

Qu'est-ce qu'une déclaration préalable de travaux ?

La **déclaration préalable de travaux** est un dossier administratif qui permet au service urbanisme de votre commune de vérifier que votre projet respecte les règles du plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur. Elle est généralement exigée pour **les travaux de faible envergure**. Il est possible de consulter le PLU de la commune sur notre site internet : http://esternay.com/?page_id=7162 ou directement en mairie.

Cette déclaration est requise pour **une création comprise entre 5m² et 20m²** de surface de plancher ou d'emprise au sol, par exemple un garage, une dépendance, une extension, une véranda, un abri de jardin, etc. Le **changement de destination** est aussi soumis à déclaration par exemple si un local commercial devient une habitation ou encore la transformation d'un garage en pièce à vivre.



C'est également le cas pour **les travaux de rénovation** visant à modifier les aspects extérieurs, par exemple le ravalement de façade, le remplacement d'une fenêtre, les clôtures, les murs etc.

Vous avez la possibilité de déposer vos dossiers en ligne sur ce lien

<https://maelis.info/app/collectivite/215102195/details/>, ou directement en mairie, les services administratifs vous renseignent et vous accompagnent pour chaque étape : 03 26 81 50 23 / accueil.mairie@esternay.com



Campagne d'adressage



Afin d'améliorer et moderniser le repérage sur le territoire starnacien, la commune lance une campagne d'adressage. Cette démarche consiste à donner un nom aux voies publiques et privées qui n'en ont pas et à numéroter chaque propriété.

L'adresse est le lien indispensable qui permet à une personne physique ou morale de joindre son correspondant, sans encombre ni retard. Or, sans nom, ni numéro, l'accès au domicile est difficile, aussi bien pour les services d'acheminements que pour les services de secours...

La dénomination des voies et la numérotation des habitations sont essentielles pour améliorer les interventions d'urgence, assurer la qualité des distributions (courriers, fibre optique, livraisons, services,...) et optimiser la localisation via les systèmes GPS.

La collectivité contactera les propriétaires des habitations concernées.



La commune a fourni une première dotation de plaques numéros de rue. Il appartient à chacun de les maintenir en état ou de les remplacer. Ces numéros doivent être facilement lisibles depuis le domaine public.

La mairie recrute !



La commune réorganise et regroupe ses services "technique" et "environnement" et recherche un **responsable des services techniques opérationnel** pour un emploi à temps complet. Une expérience sur un poste avec encadrement est requise. Le poste est à pouvoir dès à présent.

Vous pouvez retrouver l'offre sous la référence 0051220200534219 sur le site emploi-territorial.fr.



Nuisances sonores



Nuisances sonores autorisées uniquement :



- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h,
- les Dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

JOURNÉE internationale des droits des FEMMES

MARS
13

Moment Gospel en l'Eglise Saint Remi d'Esternay le dimanche 13 Mars à partir de 15 Heures avec la Chorale Coeur Gospel 77

Entrée gratuite - Evènement offert par la Ville d'Esternay



Manifestations



➔ Fête du livre !

La Onzième édition se prépare ! L'occasion de venir à la rencontre d'auteurs de romans, de bandes dessinées, de poésie ... dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



Chant'Morin

Chant'Morin - Festival Grange

Le Festival Grange - Chant'Morin fera étape à la Maison du Temps Libre le 4 septembre 2022. Des artistes entraînants, atypiques et jouant à merveille avec la richesse de la langue française... que nous avons hâte de retrouver en septembre !

Petite enfance, enfance, parentalité...



➔ Les RV de la parentalité - Planning Mars 2022

- **Répit des Parents** : Lundi 21/03 de 13h30 à 16h à la Maison de la Petite Enfance de Sézanne
- **Atelier Parents/Bébés Gym (0/4 ans)** : Lundi 14/03 de 16h45 à 17h45 à l'Espace Jeunes de Sézanne / **Lundi 28/03 de 16h45 à 17h45 dans la salle de la Halle d'Esternay**
- **Rencontres de parents d'enfants différents** : Mardi 22/03 de 13h30 à 16h30 à la Maison Intercommunale de la Petite Enfance de Sézanne
- **Ateliers massage bébé et portage physiologique** : Sur rendez-vous à la Maison de la Petite Enfance de Sézanne

Service d'Accompagnement à la Parentalité de Sézanne Sud-Ouest Marnais
parentalite@cias-ccssom.fr / 03.26.80.62.88

Crédits photos : Service d'Accompagnement à la Parentalité de Sézanne Sud-Ouest Marnais



SECTEUR ESTERNAY / LES ESSARTS LE VICOMTE

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022 / 2023

Enfants nés en 2019

Nouveaux arrivants

Passage aux CP (uniquement pour l'élémentaire d'Esternay)

Documents à fournir :

- Justificatif de domicile
- Livret de famille
- Extrait de jugement de divorce stipulant la garde de l'enfant (le cas échéant)
- Certificat de radiation scolaire pour les nouveaux arrivants

Pré-inscription en ligne du 21 février au 8 avril 2022. Rendez vous sur www.ccssom.fr rubrique "Services en ligne".

Si vous souhaitez vous déplacer, les permanences auront lieu les 21, 22 et 23 mars 2022 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 :

Pôle périscolaire
22 bis du docteur Carrère
51310 Esternay



Communauté de communes Sézanne Sud-ouest Marnais
Promenade de l'Aube
51260 Anglure - Service scolaire - 03.26.42.75.18



➔ Les ateliers du R.A.M L'Envol - Mars 2022

- Les 14 et 28 mars avec Mélanie
- Les 18 et 24 mars avec Sandrine

Les ateliers ont lieu à la salle la Halle.

Inscriptions auprès du R.A.M.
06.49.51.34.10 - ram.envol51@orange.fr



SERVICES MUNICIPAUX

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, le Samedi de 9h00 à 12h00

10 place du Général de Gaulle 03.26.81.50.23

accueil.mairie@esternay.com - www.esternay.com / @EsternayInfos



741 likes



246

téléchargements

Retrouvez toutes les infos de la commune sur Facebook, PanneauPocket (gratuit et anonyme) et sur notre site Internet (CR des conseils municipaux, Robinette...) !